Procédure suite à une demande d'allocation d'étude auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles ?

Pour les étudiant·es belges et assimilé·es, la meilleure procédure est d'introduire votre demande en ligne sur le site de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ce qui permettra un traitement rapide et automatisé de votre demande : <u>Allocations d'Études</u> (bourse) Fédération Wallonie-Bruxelles - Allocations d'études (cfwb.be)

Pour les étudiant·es n'ayant pas la possibilité de le faire en ligne pour des raisons de nationalité et/ou d'âge, **il faut nous** transmettre au plus vite l'accusé de réception officiel de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Attention : le recommandé postal n'est qu'un justificatif provisoire.



Réponse positive de la FWB :

Gratuité des frais d'inscription (prise en charge par la FWB).

Gratuité des supports de cours obligatoires aux PUB (presses universitaires)

Octroi d'une allocation d'études versée sur le compte bancaire de l'étudiant par la FWB.

Introduction demande d'allocation d'études auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles



dispense **PROVISOIRE** du paiement des frais d'inscription jusqu'à l'obtention d'une réponse de la FWB.

Réponse négative de la FWB :



Paiement des frais d'inscription : **retrait de la dispense provisoire de paiement**. (possibilité de demande de réduction des frais d'inscription).

Les documents à télécharger

dans votre portail dans l'ordre chronologique sont :

- 1. L'accusé de réception.
- 2. La réponse de la FWB (négative ou positive).
- 3. La preuve de l'introduction d'un recours en cas de refus.
- 4. La réponse reçue après le recours.

Prodécure :

Il faut tout d'abord te connecter à ton portail Mon ULB :

Cliquer sur « mon secrétariat virtuel »

Mon dashboard	 Mes études 	• Mon secréta	riat virtuel	Ma faculté 🝷	Mes services 👻	Besoin d'aide?		
MonULB (Students) > Mon secrétariat virtuel								
Mes inscriptions	Ma situation financière	Mes attestations & carte étudiant provisoire	Mes documents	Mes données personnelles	Ma confidentialité	Mon dossier EBS		

Cliquer sur « ma situation financière »



Cliquer sur « ma demande d'aide financière »



Cliquer sur « suivi bourse Fédération Wallonie-Bruxelles »



Numériser le document dans l'onglet adéquat :

Menu Affichage	Réduction de minerval	
 > Gérer mon inscription > Situation financière > Mes paiements > Ma demande d'aide financière > dossier au Service social étudiants > suivi bourse Fédération Wallonie-Bruxelles > Ma réduction aux restaurants universitaires > Attestations > Documents > Données personnelles > Confidentialité > Dossier EBS 		
	1. Allocation d'études Vous avez introduit une demande d'allocation d'études auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB), téléchargez l'accusé de réception de demande auprès de la FWB ou la confirmation ou effectuez la demande d'allocation en ligne (Site Minerva):	
	✓ Accusé de réception bourse FWB	4
	✓ Décision bourse FWB (positive/négative)	•
	✓ Preuve d'envoi du recours pour réponse négative FWB (Récépissé postal)	6
	✓ Réponse au recours FWB	0

Une fois que votre document sera traité manuellement, vous recevrez un mail sur votre adresse ULB.